
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

20 MARS 2024

RAPPORT

RELATIF AUX "ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'IMMERSION"

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PAR MME FATIMA AHALLOUCH, M. NICOLAS JANSSEN, M. JEAN-PHILIPPE
FLORENT, M. JEAN-PIERRE KERCKHOFS ET MME MATHILDE VANDORPE

TABLE DES MATIÈRES

1	Réunion du 25 janvier 2023 – Le point de vue académique	7
2	Réunion du 8 février 2023 – Les points de vue des services du Gouvernement	8
3	Réunion du 15 mars 2023 – Sous l’angle des référentiels	8
4	Réunion du 29 mars 2023 – Les points de vue des syndicats	8
5	Réunion du 12 avril 2023 – Les points de vue des FPO et WBE	9
6	Réunion du 24 mai 2023 – Les points de vue des directions et enseignants de l’enseignement fondamental	9
7	Réunion du 7 juin 2023 - Les points de vue des directions et enseignants de l’enseignement secondaire	10
8	Réunion du 4 octobre 2023 – Les points de vue des Hautes Ecoles	10
9	Réunion du 18 octobre 2023 – Les points de vue des parents	11
10	Réunion du 8 novembre 2023 - DGDE et CELV	11
11	Réunion du 22 novembre 2023 – Sous l’angle des formations	11
12	Réunion du 17 janvier 2024 – Les points de vue des associations de directions	12
13	Contributions écrites	12
14	Réunion du 20 mars 2024 - Conclusions	12
	14.1 Discussions	12
	14.2 Recommandations communes aux groupes politiques reconnus	13
	14.3 Recommandations spécifiques aux groupes politiques reconnus	16
	14.3.1 Recommandations du groupe PS	16
	14.3.2 Recommandations du groupe MR	20
	14.3.3 Recommandations du groupe ECOLO	29
	14.3.4 Recommandations du groupe PTB	36
	14.3.5 Recommandations du groupe Les Engagés	38
15	Vote et confiance	44
16	Annexe 1	45
17	Annexe 2	53
18	Annexe 3	71
19	Annexe 4	84
20	Annexe 5	99

21	Annexe 6	117
22	Annexe 7	134
23	Annexe 8	149
24	Annexe 9	159
25	Annexe 10	176
26	Annexe 11	189
27	Annexe 12	200
28	Annexe 13	217
29	Annexe 14	220
30	Annexe 15	235
31	Annexe 16	247

Acronymes

AMO : aide en milieu ouvert

APPIJF : Association professionnelle des pédopsychiatres infanto-juvéniles francophones

AVC : accident vasculaire cérébral

AViQ : Agence pour une vie de qualité

CAL : Centre d'action laïque

CCPAJJP : Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

CEB : certificat d'études de base

CEF : Comité des élèves francophones

CEFA : centre d'éducation et de formation en alternance

Centre PMS : centre psycho-médico-social

CIM : Conférence interministérielle

CNS : Conseil national de sécurité

COCOM : Commission communautaire commune

Codeco : Comité de concertation

Copa : conseil de participation

CRACS : citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires

CRéSaM : Centre de référence en santé mentale

CST : *Covid safe ticket*

DASPA : dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants

DGDE : Délégué général aux droits de l'enfant

ENOC : Réseau européen des défenseurs des enfants (*European Network of Ombudspersons for Children*)

EPC : éducation à la philosophie et la citoyenneté

ETNIC : Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication

ETP : équivalent temps plein

EVRAS : éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

FRB : Fondation Roi Baudouin

FSE : Fonds social européen

GEMS : Groupe d'experts «Stratégie de gestion»

HBSC : *Health Behaviour in School-aged Children*

HUDERF : Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola

INAMI : Institut national d'assurance-maladie invalidité

IPPJ : institution publique de protection de la jeunesse

MENA : mineur étranger non accompagné

OASE : objectif d'amélioration du système éducatif

OEJAJ : Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONE : Office de la naissance et de l'enfance

PISA : Programme international pour le suivi des acquis

PNB : produit national brut

RHESEAU : Réseau hainuyer pour l'épanouissement et la santé mentale des enfants

RIS : revenu d'intégration sociale

SAJ : service d'aide à la jeunesse

SAS : service d'accrochage scolaire

SCP : soutien aux comportements positifs

Service PSE : service de promotion de la santé à l'école

Service Phare : Personne handicapée autonomie recherchée

SGI : Service général de l'inspection

SMSM : système de mesures de soutien multiniveaux (*Multi-Tiered System of Support*)

SPJ : service de la protection de la jeunesse

TIC : technologies de l'information et de la communication

TMS : travailleur médico-social

ULB : Université libre de Bruxelles

ULiège : Université de Liège

UCLouvain : Université catholique de Louvain

VUB : *Vrije Universiteit Brussel*

VVK: *Vlaamse Vereniging voor Kinder- en Jeugdpsychiatrie*

WBE: Wallonie-Bruxelles Enseignement

Mesdames et Messieurs,

En marge de ses travaux ordinaires, votre Commission de l'Education a décidé d'instituer, le 13 décembre 2022, les Etats Généraux de l'Immersion visant à ouvrir un débat sur l'immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle s'est dès lors réunie en sous-commission¹ afin de recueillir le témoignage de des acteurs concernés. Ainsi, votre sous-commission de l'Education a procédé, au cours de ses réunions des 25 janvier 2023, 8 février 2023, 15 mars 2023, 29 mars 2023, 12 avril 2023, 24 mai 2023, 7 juin 2023, 4 octobre 2023, 18 octobre 2023, 8

¹ **La commission a décidé de désigner le Bureau de la sous-commission comme suit :**

Mme Gahouchi (Présidente), M. Janssen (Premier vice-président) et M. Soiresse Njall et ensuite M. Florent (Second vice-président)

novembre 2023, 22 novembre 2023, 17 janvier 2024 et 20 mars 2024 ², à des

² **Assistaient aux différentes réunions :**

Mme Ahallouch, M. Di Mattia, Mme Gahouchi (Présidente), Mme Cortisse, M. Janssen, M. Florent, M. Soiresse Njall, Mme Borsu, M. Kerckhofs, Mme Vandorpe
M. Crucke, M. Vossaert : membres du Parlement
M. Hiligsmann, Professeur ordinaire en langue et linguistique néerlandaises à l'UCLouvain
M. Van de Craen, Professeur émérite à la VUB
Mme Chohey-Paquet, de l'Organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage en immersion
Mme Deramée, inspectrice ayant travaillé sur le rapport triennal
M. Storder, inspecteur ayant travaillé sur le rapport triennal
M. Livin, programmateur des prochaines missions du SGI sur l'immersion
M. Herremans, de la direction des standards éducatifs et des évaluations
Mme Bijleveld, Professeure de neurolinguistique à l'ULB
M. Romainville, président de la Commission des Référentiel
M. Thonon, Président communautaire - CGSP - Enseignement
Mme Henrard, Permanente syndicale pour le réseau officiel subventionné - SLFP - Enseignement
M. Brull, Secrétaire communautaire - CSC - Enseignement
M. Fayt, Président communautaire - SETCa - SEL
M. Nicaise, administrateur général, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)
Mme Bergers, directrice pour le fondamental et Mme Prignon, directrice adjointe pour l'enseignement secondaire - Secrétariat général de l'Enseignement catholique en communautés française et germanophone de Belgique (SeGEC)
M. Schetgen, administrateur délégué - Conseil des Pouvoirs Organisateur de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS)
Mme Sanchez, représentante du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP)
M. Barzin, secrétaire général (CECP)
Mme Prignon, SeGEC
M. Van Iseghem, directeur de l'Athénée royal Andrée Thomas
Mme Lefèvre, directrice de l'Insitut Notre-Dame d'Arlon
M. Peeters, enseignant à l'Insitut Notre-Dame d'Arlon
M. Creeten, directeur de l'Athénée Léonie de Waha
Mme Sacré, professeur à l'Athénée Léonie de Waha
Mme Moraux, professeur à l'Athénée Léonie de Waha
M. Zaytouni, directeur du département pédagogique de la Haute Ecole Francisco Ferrer
M. Lens, directeur du secteur éducation Haute Ecole EPHEC (ISPG)
Mme Meulder, représentante de l'UPIIn
M. Van den Haute, représentant de l'UPIIn
M. Hubien, Secrétaire général de l'UFAPEC
Mme Echadi, représentante de la FAPEO
Mme de Thier, représentante de la FAPEO
M. Laqdim, Délégué général aux droits de l'enfant
M. Cornet, collaborateur du DGRE
Mme Dekeukelaere, représentante du Centre européen de langues vivantes (CELV)
Mme Cepeda Perez, Chargée de mission Formation Continue pour le CPEONS
M. Littré, Directeur de l'Institut de Formation Continue du SeGEC
M. Mélon, Administrateur général de l'Institut interréseaux de la Formation Professionnelle Continue
M. Beuze, co-président de l'Association des directeurs de l'Enseignement fondamental
Mme Denil, co-présidente de l'Association des directeurs de l'Enseignement fondamental
M. Koene, président de la Fédération des Associations des directeurs de l'Enseignement offiiel
Mme Toumpsin, Représentante du Collège des directeurs de l'Enseignement fondamental catholique
Mme Gob, Représentante du Collège des directeurs de l'Enseignement fondamental catholique
M. Verlinden, Représentant de l'Union des directions de l'Enseignement communal
M. Van Loock, Représentant de l'Union des directions de l'Enseignement communal
Mme Piette, Représentante de l'Union des directions de l'Enseignement communal
M. Bolle, Représentante de l'Union des directions de l'Enseignement communal
M. Knaepen, secrétaire politique du groupe MR

auditions et a examiné les contributions écrites émanant d'acteurs de terrain en lien avec l'immersion, débattu et proposé des recommandations et ce, dans le but d'élaborer le présent rapport relatif aux Etats Généraux de l'Immersion.

1 Réunion du 25 janvier 2023 – Le point de vue académique

Dans le cadre des auditions consacrées au volet académique, la commission, présidée par Mme Gahouchi, a procédé aux auditions de :

- de M. Piet Van de Craen, Professeur émérite à la VUB ;
- de M. Philippe Hiligsmann, Professeur ordinaire en langue et linguistique néerlandaises à l'UCLouvain ;
- de Mme Henny-Annie Bijleveld, Professeure de neurolinguistique à l'ULB.
 - o Un échange de vues s'en est suivi.

Pour le surplus, voir Annexe 1

2 Réunion du 8 février 2023 – Les points de vue des services du Gouvernement

Dans le cadre des auditions consacrées aux points de vue des services du Gouvernement, la commission, présidée par M. Janssen, a procédé aux auditions de :

- Mme Mary Chohey-Paquet, de l'Organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage en immersion ;
- Mme Catherine Deramée et M. Frederic Storder, inspecteurs ayant travaillé sur le rapport triennal ;
- M. Franck Livin, programmeur des prochaines missions du SGI sur l'immersion ;

M. Lachapelle, collaborateur du groupe Les Engagés

Mme Constant, collaboratrice du groupe MR

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

Mme Constant, collaboratrice du groupe MR

M. Lachapelle, collaborateur du groupe Les Engagés

- M. Thomas Herremans, de la direction des standards éducatifs et des évaluations.
 - o Un échange de vues s'en est suivi.

Pour le surplus, voir Annexe 2

3 Réunion du 15 mars 2023 – Sous l'angle des référentiels

Dans le cadre des auditions consacrées aux référentiels, la commission, présidée par Mme Gahouchi, a procédé aux auditions de :

- M. Marc Romainville, président de la Commission des Référentiels ;
- M. Franck Livin, inspecteur des cours de langues germaniques (enseignement secondaire) ;
- M. Frédéric Storder, inspecteur de seconde langue pour le *continuum* (enseignement fondamental).
 - o Un échange de vues s'en est suivi.

Pour le surplus, voir Annexe 3

4 Réunion du 29 mars 2023 – Les points de vue des syndicats

Dans le cadre des auditions consacrées aux points de vue des syndicats, la commission, présidée par M. Janssen, a procédé aux auditions de :

- M. Joseph Thonon, président communautaire - CGSP - Enseignement ;
- Mme Catherine Henrard, permanente syndicale pour le réseau officiel subventionné - SLFP - Enseignement ;
- M. André Brüll, secrétaire communautaire - CSC - Enseignement ;
- M. Emmanuel Fayt, président communautaire - SETCa - SEL.
 - o Un échange de vues s'en est suivi.

Pour le surplus, voir Annexe 4

5 Réunion du 12 avril 2023 – Les points de vue des FPO et WBE

Dans le cadre des auditions consacrées aux Fédérations de Pouvoirs Organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement, la commission, présidée par Mme Gahouchi, a procédé aux auditions de :

- M. Julien Nicaise, Administrateur général, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) ;
- Mme Laetitia Bergers, Directrice pour le fondamental et Mme Pascale Prignon, Directrice adjointe pour l'enseignement secondaire - Secrétariat général de l'Enseignement catholique en communautés française et germanophone de Belgique (SeGEC) ;
- M. Sébastien Schetgen, Administrateur délégué - Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS) ;
- M. Philippe Barzin, Secrétaire général et Mme Sanchez, représentante du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP).
 - o Un échange de vues s'en est suivi.

Pour le surplus, voir Annexe 5

6 Réunion du 24 mai 2023 – Les points de vue des directions et enseignants de l'enseignement fondamental

Dans le cadre des auditions consacrées aux directions et enseignants de l'enseignement fondamental, la commission, présidée par Mme Gahouchi, a procédé aux auditions de :

- Mme Heidi Host (directrice) et M. Paul Deleu (enseignant), représentants de l'Institut des Frères Maristes de Mouscron ;
- Mme Nathalie Laurent (directrice) et Mmes Sybille De Meulemeester et Géraldine Amory (enseignantes), représentantes de l'Ecole communale de Tangissart ;
- Mme Christel Deom (directrice), représentante de l'Ecole communale de Presles.
 - o Un échange de vues s'en est suivi.

Pour le surplus, voir Annexe 6

7 Réunion du 7 juin 2023 - Les points de vue des directions et enseignants de l'enseignement secondaire

Dans le cadre des auditions consacrées aux directions et enseignants de l'enseignement secondaire, la commission, présidée par M. Janssen, a procédé aux auditions de :

- M. David Van Iseghem, directeur de l'Athénée royal Andrée Thomas ;
- Mme Ingrid Lefèvre (directrice) et M. Günther Peeters (enseignant), représentants de l'Institut Notre-Dame d'Arlon ;
- M. Rudi Creeten (directeur), Mmes Catherine Sacré (professeur en immersion anglaise) et Laurence Moraux (professeur en immersion néerlandaise), représentants de l'Athénée Léonie de Waha.
 - o Un échange de vues s'en est suivi.

Pour le surplus, voir Annexe 7

8 Réunion du 4 octobre 2023 – Les points de vue des Hautes Ecoles

Dans le cadre des auditions consacrées aux Hautes Ecoles, la commission présidée par Mme Gahouchi, a procédé aux auditions de :

- M. Anas Zaytouni, directeur du département pédagogique de la Haute Ecole Francisco Ferrer ;
- M. Jean-Bernard Lens, directeur du secteur éducation de la Haute Ecole EPHEC (ex-ISPG).
 - o Un échange de vues s'en est suivi.

Pour le surplus, voir Annexe 8

9 Réunion du 18 octobre 2023 – Les points de vue des parents

Dans le cadre des auditions consacrées aux points de vues des parents, la commission, présidée par M. Florent, a procédé aux auditions de :

- Mme Amélie Meulder et M. Erik Van den Haute, représentants de l'UPIIn ;

- M. Bernard Hubien, Secrétaire général de l'UFAPEC ;
- Mmes Nadia Echadi et Véronique de Thier, représentantes de la FAPEO.
 - Un échange de vues s'en est suivi.

Pour le surplus, voir Annexe 9

10 Réunion du 8 novembre 2023 - DGDE et CELV

La commission du 8 novembre 2023, présidée par Mme Gahouchi, a procédé aux auditions de :

- M. Solaÿman Laqdim, Délégué général aux droits de l'enfant ;
- Mme Karine Dekeukelaere, représentante du Centre européen de langues vivantes (CELV).
 - Un échange de vues s'en est suivi.

Pour le surplus, voir Annexe 10

11 Réunion du 22 novembre 2023 – Sous l'angle des formations

Dans le cadre des auditions consacrées au volet de la formation, la commission, présidée par Mme Gahouchi, a procédé aux auditions de :

- Mme Mélina Cepeda Perez, chargée de mission Formation Continue pour le CPEONS ;
- M. Francis Littré, directeur de l'Institut de Formation Continue du SeGEC ;
- M. Christophe Mélon, administrateur général de l'Institut interréseaux de la Formation Professionnelle Continue (IFPC).
 - Un échange de vues s'en est suivi.

Pour le surplus, voir Annexe 11

12 Réunion du 17 janvier 2024 – Les points de vue des associations de directions

Dans le cadre des auditions consacrées aux points de vue des associations de directions, la commission, présidée par Mme Gahouchi, a procédé aux auditions de :

- M. Laurent Beuze et Mme Nathalie Denil, représentants de l'Association des directeurs de l'Enseignement fondamental ;
- M. Alain Koeune, président de la Fédération des Associations des directeurs de l'Enseignement catholique ;
- Mmes Christine Toumpsin et Stéphanie Gob, représentantes du Collège des directeurs de l'Enseignement fondamental catholique ;
- MM. Dominique Verlinden et Patrick Van Loock, et Mmes Daphnée Piette et Sophie Bolle, représentants de l'Union des directions de l'Enseignement communal.
 - o Un échange de vues s'en est suivi.

Pour le surplus, voir Annexe 12

13 Contributions écrites

1. M. Philippe Van Parijs, Professeur à l'UCLouvain (Chaire Hoover d'éthique économique et sociale)
2. Mme Annick Comblain, Professeure à la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Education à l'ULiège
3. Mme Laurence Mettwie, Professeure et chercheuse à l'UNamur en Langue et linguistique néerlandaises
4. Mme Leïla Trichili, représentante de l'Association des directeurs de l'Enseignement Officiel

Pour le surplus, voir annexes 13 à 16

14 Réunion du 20 mars 2024 - Conclusions

14.1 Discussions

....

14.2 Recommandations communes aux groupes politiques reconnus

Les Etats Généraux de l'Immersion ont confirmé que la méthode pédagogique de l'apprentissage de contenus disciplinaires par immersion linguistique présente des avantages manifestes pour la dynamisation des équipes éducatives, le développement cognitif des élèves ainsi que pour l'apprentissage des langues modernes et ce, même si elle n'est actuellement réservée qu'à une minorité d'élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour des raisons diverses (manque d'informations, offre limitée, difficultés liées au recrutement des enseignants, biais sociologiques, ...).

Les diverses auditions ont révélé par ailleurs des difficultés d'ordre organisationnel et un manque d'appui aux équipes éducatives qu'il convient de prendre en compte.

Les propositions faites ci-dessous s'inscrivent dans une volonté de mieux soutenir les acteurs de terrain et de permettre aux Pouvoirs Organisateurs ayant fait ce choix pédagogique, ou désirant le déployer, de disposer de moyens et d'outils de qualité pour dispenser un enseignement en immersion linguistique quel que soit le niveau ou le type d'enseignement, ceci dans un contexte où l'apprentissage des langues modernes constitue une priorité.

1. Projet pilote

- 1.1. Renforcer l'accessibilité de l'apprentissage de contenus disciplinaires en immersion linguistique en initiant des projets pilotes dans l'enseignement fondamental, secondaire, qualifiant, spécialisé, en particulier dans des écoles/implantations à indice socio-économique bas.

2. Difficultés d'apprentissage

- 2.1. S'assurer de la mise en place des dispositifs de remédiation et d'accompagnement pédagogique dans les projets d'immersion linguistique, afin de soutenir les élèves en difficulté d'apprentissage ;
- 2.2. Veiller à l'accessibilité de l'enseignement en immersion linguistique à tous les publics en s'assurant du respect du décret du 11 mai 2007 relatif à l'enseignement en immersion linguistique, interdisant toute condition d'accès ;
- 2.3. Veiller, particulièrement dans les écoles où une offre d'immersion linguistique côtoie une offre « classique », à ce qu'il n'y ait pas de processus de réorientation des élèves en difficulté vers la filière « classique », celle-ci ne devant intervenir qu'en dernier recours ;

- 2.4. Veiller, dans ces mêmes écoles, à ce qu'aucune sélection des élèves n'intervienne en amont en préjudiciant les élèves en difficulté d'apprentissage scolaire.

3. Pilotage

- 3.1. Renforcer le pilotage de l'immersion au niveau inter-réseaux, à travers la réactivation et l'approfondissement des missions de l'organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par immersion, rattaché à la Direction générale du Pilotage du Système éducatif.

Parmi les missions de cet organe, affiner les connaissances scientifiques relatives aux biais et stéréotypes entourant l'apprentissage en immersion, en amont d'une visibilité efficace auprès de tous les publics.

4. Centralisation des données et informations

- 4.1. Établir un cadastre des projets d'immersion linguistique en Fédération Wallonie-Bruxelles en spécifiant leurs caractéristiques organisationnelles (langues d'immersion, niveau d'enseignement concerné, nombre d'heures dédiées à l'immersion et cours visés, immersion concernant l'ensemble des classes ou une partie seulement...);
- 4.2. Développer une typologie des projets, avec une mise à jour régulière afin de disposer de données complètes et actualisées sur les pratiques d'immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- 4.3. Systématiser l'usage des données recueillies dans les rapports rendus publics et assurer une visibilité de ces cadastres et typologies des formes d'enseignement en immersion à destination des professionnels de l'éducation et de ses publics ;
- 4.4. Clarifier le paysage en termes d'exigences réglementaires, en évitant de figer les pratiques actuelles.

5. Outils pédagogiques

- 5.1. Veiller au développement d'outils spécifiques ainsi qu'à leur référencement ;
- 5.2. Renforcer l'offre dédiée à l'immersion linguistique sur la plateforme e-classe.be (guide pratique, outils pédagogiques, littérature scientifique et bonnes pratiques utiles pour l'enseignement et l'apprentissage en immersion) ;
- 5.3. Mettre à disposition des acteurs de l'enseignement (enseignants, directeurs, conseillers pédagogiques...) un espace d'échange d'informations et développer une FAQ pour les questions administratives ;
- 5.4. Sensibiliser les éditeurs au développement de ressources spécifiques à l'apprentissage de l'immersion linguistique pouvant tomber sous le champ des subventions MANOLO.

6. Annexes aux référentiels / programmes

6.1. Produire des guides annexés à chacun des référentiels existants dans les matières fréquemment enseignées dans une des trois langues d'immersion (néerlandais, allemand, anglais). L'objectif étant de faciliter l'appropriation des référentiels et d'en développer des aspects spécifiques à l'immersion.

7. Reconnaissance spécifique du parcours

7.1. Mentionner le parcours immersif de l'élève dans son carnet de bord.

8. Formation des équipes pédagogiques

8.1. Renforcer les possibilités pour les enseignants et futurs enseignants de se former plus avant dans la didactique des langues et de l'immersion.

Notamment en formation initiale :

- Introduire, au sein des sections 1, 2, 3 et 4 des masters en enseignement, un module d'initiation à l'immersion linguistique.
- Soutenir le déploiement du Certificat inter-hautes écoles en didactique des langues d'immersion et secondes langues (dont le néerlandais, l'allemand et l'anglais).

Notamment en formation en cours de carrière :

- Développer, dans le cadre de la formation professionnelle continue, une offre de formations réseau et inter-réseaux adaptée pour les professeurs chargés de cours en immersion, pour les directions et les équipes éducatives encadrant des élèves en immersion.

9. Sensibilisation / travail sur l'image

- 9.1. Adopter une stratégie de sensibilisation à l'intérêt de l'apprentissage des langues pour tous les élèves en ce compris l'apprentissage en immersion ;
- 9.2. Prévoir une diffusion sous différents formats (papier, réseaux sociaux, *etc.*) à destination des logopèdes, agents des centres PMS, enseignants, éducateurs, directions, associations de parents, *etc.*

10. Lutter contre la pénurie

- 10.1. Revoir l'accord de collaboration entre les communautés linguistiques afin qu'il précise les conditions et soutiens prévus pour les enseignants qui font le choix d'enseigner outre-frontière linguistique ;
- 10.2. Identifier et lever les obstacles à l'équivalence des diplômes/certificats de professionnels provenant d'autres communautés ou pays ayant fait preuve de leurs compétences disciplinaires, pédagogiques et linguistiques.

14.3 Recommandations spécifiques aux groupes politiques reconnus

14.3.1 Recommandations du groupe PS

I. Objectivation

o États des lieux

- Mettre en place une cartographie et un cadastre des projets immersifs en spécifiant leurs caractéristiques (langues d'immersion, niveau d'enseignement concerné, heures dédiées à l'immersion et cours visés, immersion concernant l'ensemble des classes ou une partie seulement, etc.).
- Dans le cadre de la mission de l'Administration de l'Enseignement Général, octroyer un soutien méthodologique à l'échantillonnage.
- Renforcer la place de l'immersion dans le cadre des missions du Service de l'inspection pour mieux appréhender les projets en immersion.

o Recherche et évaluation

- Dans le cadre de l'évaluation du décret relatif aux nouveaux rythmes scolaires, apporter une attention particulière aux conséquences de la réforme sur les écoles développant un projet immersif.
- Demander à l'administration ou à l'inspection des données sur le plus long terme et sur le parcours des élèves dans les filières immersives (les abandons, etc.).

II. Accroître l'accessibilité de la filière immersive à l'ensemble des publics

- Veiller à l'accessibilité des filières d'immersion à tous les publics en s'assurant du respect du décret relatif à l'immersion interdisant toute condition d'accès.
- Dans les écoles où une filière « immersive » côtoie la filière « classique », veiller à ce qu'une information complète soit donnée à l'ensemble des parents lors de l'inscription des enfants.

- Renforcer l'information vis-à-vis de l'immersion en établissant des partenariats avec des écoles situées dans des quartiers défavorisés et en mettant en place des programmes de sensibilisation ciblés, en veillant à informer tous les parents et élèves sur les avantages de l'immersion linguistique.
- Lancer la réflexion sur la mise en place d'un pilotage des nouveaux projets d'immersion pour limiter le renforcement du marché scolaire.
- S'assurer de la mise en place de dispositifs de remédiation dans les projets immersifs plutôt que la remédiation vers la filière « classique » qui devrait intervenir en dernier recours.
- Soutenir le développement, en tant que projet pilote, d'un projet d'immersion dans l'enseignement qualifiant en particulier dans des sections où la connaissance de plusieurs langues semble une évidence (tourisme, hôtellerie,...).

III. Perfectionner les projets immersifs

o Organisation

- Renforcer via des formations adéquates le travail collaboratif entre les enseignants des cours visés par l'immersion et les professeurs de langue pour que ces derniers puissent au préalable apprendre aux élèves le vocabulaire nécessaire.
- Examiner l'opportunité de modifier l'article 1.8.3-5, relatif au stade à partir duquel un élève peut aborder l'apprentissage par immersion dans le niveau d'enseignement fondamental, notamment au regard de l'obligation du néerlandais ou de l'allemand dès la troisième primaire à partir de 2027.
- Evaluer la pertinence d'interdire l'organisation de l'immersion dans certaines disciplines dans l'enseignement secondaire, ceci afin de permettre une cohérence du projet immersif dans des écoles organisant l'immersion dans le fondamental et le secondaire, et afin d'assurer une meilleure transition pour les élèves.
- Permettre aux élèves inscrits dans la filière immersive de bénéficier du dispositif « FLA » aux mêmes conditions que les autres élèves.

o Epreuves

- Permettre aux élèves des filières immersives de répondre aux épreuves certificatives dans la langue-cible.

o Diplômes

- Valoriser le suivi de la filière immersive à travers un document remis en fin de cursus par l'école.

o Pénurie d'enseignants

- Encourager les échanges de « native speakers » en renforçant la coopération avec les autres communautés.
- Déterminer et lever les obstacles à l'équivalence des diplômes de professionnels provenant d'autres communautés ou pays ayant fait preuve de leurs compétences disciplinaires et linguistiques.
- Analyser, et adapter si nécessaire, l'examen de connaissance approfondie d'une langue d'enseignement en immersion (allemand/anglais/néerlandais) aux exigences du fondamental.
- Mettre en place des incitants pour permettre aux enseignants de seconde carrière de se former tout en enseignant à temps partiel.
- Envisager, dans le cadre de la réforme des titres et fonctions, l'introduction du CAP dans les fiches-titres relatives à l'enseignement en immersion.

IV. Soutien et accompagnement des membres du personnel**A) Formation des enseignants****o Formation continue**

- Développer des modules de formation continue réseau et inter-réseaux pour les enseignants, les directions et les conseillers académiques déjà dans l'immersion.
- Etendre l'accessibilité des formations du CELV à davantage d'enseignants et de formateurs et renforcer l'information à leur sujet.

- Mettre en avant les formations existantes en matière d'immersion.
- Encourager les institutions dans leurs démarches auprès de l'IFPC afin de développer de nouvelles formations.
- Formation initiale
 - Soutenir et inciter les établissements d'enseignement supérieur à introduire des unités d'enseignement optionnelles à la didactique de l'enseignement en immersion dans la formation initiale des enseignants.
 - Soutenir le certificat interuniversitaire afin qu'il soit accessible au plus grand nombre (permettre de mieux valoriser les acquis de l'expérience, et veiller à ce qu'il soit reconnu et valorisable en Fédération Wallonie-Bruxelles).
 - Travailler à une meilleure valorisation des acquis de l'expérience pour accéder à ces formations.
 - Veiller dans le cadre de leur formation à une meilleure appréhension par les enseignants de la logique des référentiels s'inscrivant dans le cadre de référence européen qui promeut une approche plus globalisée de la langue.

B) Développement et mise à disposition d'outils pédagogiques

○ Référentiels

- Etablir une annexe dont il faudrait déterminer le statut établissant les dépassements intéressant à développer dans le cadre de la filière immersive.
- Rédiger un document en néerlandais/anglais/allemand destiné aux « native speakers » afin d'expliquer la philosophie des référentiels.

○ Outils

- Échanger via la plateforme « e-classe » les outils pédagogiques, la littérature scientifique et bonnes pratiques utiles au déploiement de l'immersion.

- Réactiver la commission des outils d'évaluation pour qu'elle propose à nouveau des outils pédagogiques.
- Veiller à agréer des outils pédagogiques utiles pour l'immersion afin que les écoles puissent bénéficier des subventions « Manolo ».

V. Alternatives aux projets d'immersion pour améliorer l'apprentissage des langues et approfondir la culture associée

- Dans l'enseignement en alternance, promouvoir des stages dans des entreprises néerlandophones en sensibilisant les écoles à l'existence de la convention de partenariat relative à la mobilité interrégionale des apprenants en alternance.
- Promouvoir les échanges linguistiques, répertorier les expériences et lancer une réflexion en vue de les institutionnaliser.
- Promouvoir davantage les programmes européens tels que Erasmus+ ou Expedis.
- Dans le cadre du déploiement du PECA, organiser des activités avec des opérateurs culturels d'autres communautés linguistiques.
- Renforcer l'apprentissage des langues à travers les activités extrascolaires (stages sportifs, activités culturelles, etc.).

14.3.2 Recommandations du groupe MR

L'enseignement, de même que toute la société, a évolué depuis 2007, année de l'entrée en vigueur du décret « immersion ». Il y avait une réelle demande d'adaptation de la part du secteur. C'est pourquoi, le 25 janvier 2023, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entamait une série d'auditions des acteurs de l'enseignement en immersion. Des présentations axées sur les constats, atouts, difficultés et propositions d'amélioration en vue d'assurer un enseignement efficace des langues et de faire évoluer le cadre réglementaire.

Au cours de cette année, nous avons auditionné des académiciens, le service de l'inspection, les syndicats, les Fédérations de PO, les représentants du fondamental, du secondaire, des hautes écoles, des référentiels, les parents et l'Union des Parents des écoles d'Immersion en Néerlandais (UPIN), le Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE) et le Centre Européen de Langues Vivantes (CELV), les instituts de formation des enseignants, et enfin les directions. Des contributions écrites ont également été remises.

Constats et propositions

A la demande des acteurs de l'enseignement en immersion, il nous a paru nécessaire d'en étudier le **fonctionnement actuel, avant toute adaptation éventuelle**.

Nous partageons la volonté **d'améliorer le cadre** des écoles en immersion. Les questions qui se posent actuellement sont nombreuses : organisation des apprentissages, système à plusieurs vitesses, recrutement des enseignants, formations initiale et continue, référentiels et outils pédagogiques, évaluation, reconnaissance du parcours immersif et certification des élèves, langues des épreuves certificatives, etc.

Cette approche s'inscrit dans le contexte plus général de l'enseignement des langues à l'école. Notre position est claire : nous plaidons pour **plus de langues à l'école**, dès le plus jeune âge. Il est cependant illusoire de penser qu'on peut devenir bilingue par l'enseignement uniquement, que ce soit au travers de l'enseignement en immersion ou de l'enseignement classique. Devenir bilingue demande une application sur le terrain, une immersion totale dans la langue ciblée, ce que ne permet que partiellement l'enseignement en immersion. Il convient également de prendre en compte les réalités du terrain, dont notamment la pénurie des enseignants. Ce contexte ne doit cependant pas empêcher l'établissement d'une vision qualitative de l'enseignement des langues à long terme.

1. La nécessaire adaptation du cadre

Vu la complexité de l'écosystème, il paraît nécessaire de se pencher sur le **cadre**, le statut de l'immersion, voire de le redéfinir plutôt que d'y aller par de petites touches qui ne viendront pas corriger la structure suffisamment en profondeur.

Actuellement, l'enseignement en immersion est considéré comme une méthode pédagogique et non une filière. Or, le mode de fonctionnement et certaines attributions s'apparentent à une filière. En outre, une clarification et une adaptation du statut s'imposent, notamment quant au **manque d'uniformisation du dispositif**. Il existe en effet actuellement plusieurs possibilités pour débiter l'immersion, ce qui relève de la liberté et des compétences des pouvoirs organisateurs (PO). La répartition des enseignements varie également de 25% à 75% suivant le choix des PO, rendant difficile la mobilité des élèves entre les établissements scolaires, ainsi que le choix des manuels et le suivi en secondaire. En outre, les écoles fondamentales n'organisent pas l'immersion au même moment du cursus scolaire. Ce paysage éclaté rend difficile l'évaluation du dispositif dans son ensemble, ainsi que l'évaluation de la maîtrise d'une langue par les élèves en enseignement en immersion linguistique.

Une clarification et une adaptation de son statut s'imposent afin de permettre notamment une clarté et une transparence accrues de l'offre et une homogénéisation des outils et des formations.

Nos propositions :

Nous souhaitons établir un **cadastre** exhaustif et une évaluation des projets d'immersion linguistique menés en Fédération Wallonie-Bruxelles, en spécifiant leurs caractéristiques organisationnelles (langues d'immersion, niveau d'enseignement concerné, nombre d'heures dédiées à l'immersion et cours visés, immersion concernant l'ensemble des classes ou une partie seulement, etc.) pour en tirer les meilleurs exemples.

Nous recommandons que soit mise en place au sein de l'Administration générale de l'Enseignement une **cellule interréseaux dédiée à l'immersion**, afin de renforcer le pilotage et les missions, notamment par la mise en place de référents. Un tel service aux acteurs de l'enseignement permettrait de soutenir les équipes, renforcer et améliorer l'efficacité de ce qui existe déjà, tout comme la mise en réseau des écoles. Cette cellule serait chargée :

- d'assurer le soutien des différents acteurs ;
- d'être le point de contact des écoles en immersion, notamment via e-classe ;
- de la valorisation des outils existants et de la co-construction de futurs outils ;
- de centraliser les informations administratives et pédagogiques à destination des enseignants et des directions ;
- de développer un guide pratique sur base du décret concerné ;
- de diffuser les résultats des recherches en éducation *ad hoc* pour soutenir les équipes dans les pratiques d'immersion, notamment le partage de bonnes pratiques entre et à disposition des enseignants via une mise en réseau.

Une question à trancher avant d'autres est la reconnaissance de l'immersion en tant que filière à part entière. Or, notre système étant déjà fortement éclaté (ordinaire, spécialisé, réseaux, inégalité entre écoles,...), cette filière supplémentaire risquerait d'ajouter encore à la complexité institutionnelle, même si elle permettrait d'en formaliser l'organisation.

La reconnaissance de la/des langue(s) d'immersion (néerlandais, anglais, allemand) relève également non seulement du cadre, mais aussi des spécificités de chaque région (voire sous-région) et des projets pédagogiques des établissements en fonction de la géographie ou du contexte socio-économique. Aussi, une certaine souplesse concernant l'immersion en anglais et en allemand est fortement souhaitée afin d'assurer la pérennité des **projets pédagogiques en cours** notamment, mais également afin de maintenir l'attractivité de l'immersion partout sur le territoire. A cet égard, **l'accord de collaboration** est à revoir (voir point 3.2) et le **dialogue entre les communautés** est à encourager afin de promouvoir davantage les échanges entre les élèves, mais aussi entre les enseignants des trois communautés.

Par ailleurs, surtout dans un contexte de pénurie, une **souplesse accrue concernant les matières et fonctions** qui pourraient se donner en immersion est à envisager, comme le cours d'éducation physique, l'ECA ou la citoyenneté (ce pourrait aussi être opportun lors des activités extrascolaires durant le temps scolaire). En outre, des langues dans un cadre moins orienté « matière » au sens strict rejoint l'idée que les langues s'apprennent sur le terrain et au travers d'activités vécues et ressenties (la réelle définition de l'immersion).

2. L'immersion inclusive

« L'immersion doit être accessible à tout élève qui le souhaite ». On entend régulièrement que l'immersion est un projet élitiste. Or, au contraire, durant les auditions, beaucoup en ont témoigné, c'est un véritable projet d'établissement inclusif. Ceux qui en bénéficient le plus sont en fait les élèves qui, sinon, auraient peu de chances d'être exposés, par leur famille, à d'autres langues et cultures.

L'immersion est un moyen réellement démocratique de sensibiliser, d'apprendre et d'activer les langues à l'école de manière renforcée, en parallèle des cours de langues modernes, parce que cela se fait sans surcoût financier pour les parents, de manière accessible à toutes et tous (pas de sélection autorisée à l'entrée), pendant les heures de scolarisation obligatoire et en amont des études supérieures ou du monde du travail avec une plus-value à long terme sur le marché de l'emploi, quel que soit le bagage initial des apprenants. L'immersion dans certaines filières qualifiantes est d'autant plus à favoriser qu'elle apporte une réelle valeur ajoutée, un vrai atout pour l'élève, et augmente les chances d'accès au marché du travail. Citons à cet égard par exemple les options tourisme, hôtellerie, commerce ou encore d'auxiliaire administratif. L'ouverture de l'enseignement qualifiant à l'immersion, pour une réelle réussite, doit aller de pair avec une revalorisation du qualifiant.

Tuons donc ce tabou, ne laissons pas vivre cette fausse rumeur. La réalité est toute autre. Favorisons l'immersion pour tous, en initiant des **projets pilotes**, dans l'enseignement qualifiant, artistique et spécialisé, mais également dans des

écoles/implantations à indice socio-économique bas quel que soit le niveau et le type d'enseignement. Menons des politiques volontaristes afin de faire en sorte qu'un plus grand nombre de jeunes puisse bénéficier de l'immersion. Nous considérons l'immersion comme une offre d'enseignement inclusive et qui doit donc être organisée dans tous les niveaux et tous types d'enseignement, sans distinction d'indices socio-économiques.

Nous devons également travailler sur la croyance que l'immersion n'est pas faite pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage ou qui ont besoin d'aménagements raisonnables. Les spécialistes l'ont affirmé : l'enseignement immersif permet d'accroître les résultats des élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Il convient de s'assurer de la mise en place de dispositifs de remédiation de type « accompagnement personnalisé » dans les projets immersifs afin de soutenir les élèves en difficulté d'apprentissage et veiller, particulièrement dans les écoles où une offre « immersive » côtoie l'offre « classique », qu'il n'y ait pas de processus de relégation des élèves en difficulté vers la filière « classique ».

3. Pénurie des enseignants en immersion

La **pénurie d'enseignants en immersion** s'inscrit dans le contexte de la pénurie générale des enseignants. Dans le cadre précis de l'immersion, cette pénurie est déterminée par les **conditions d'accès** au statut d'enseignant en immersion. L'attractivité couvre les aspects « formation » (formation initiale, formation en langue, formation continue) et « conditions salariales ». La modification des rythmes scolaires mise à part, la pénurie des enseignants en immersion est également due au manque de clarté du cadre de l'immersion, au manque de formation adéquate des enseignants concernés, au manque de reconnaissance, d'attractivité et au manque de mobilité des enseignants entre les communautés vu les conditions salariales différentes.

De plus, aujourd'hui, un des critères requis pour enseigner en immersion est d'être « native speaker ». A cet égard, nous faisons face à un **paradoxe** : on a permis un système qui, pour fonctionner, doit se nourrir d'enseignants que la FWB ne forme pas elle-même puisque les écoles en immersion requièrent des natives speakers. Nous avons une pénurie d'enseignants en langues et en immersion, or les enseignants que nous formons, ne peuvent a priori pas être engagés pour donner cours en immersion. Cette situation doit être clarifiée.

Nos propositions :

3.1. La nécessaire adaptation de la formation des équipes pédagogiques en immersion

Il convient de définir une approche globale ambitieuse de la formation linguistique dans la formation des enseignants et de s'assurer que tant la

formation initiale que la formation continue soient adéquates et de qualité, qu'elles correspondent aux besoins aussi bien de la maîtrise de la langue de l'enseignement que des disciplines à enseigner. Il est à noter que cette approche est en lien avec le volet du Pacte "**décloisonner**" l'**apprentissage scolaire** (=apprentissage traditionnel) des langues étrangères et favoriser davantage les liens entre les différentes disciplines/matières.

Si on adapte la formation des enseignants, il convient d'en modifier les **conditions d'accès**, notamment le fait d'être *native speaker* pour enseigner en immersion, mais aussi d'élargir la reconnaissance des formations diplômantes et certificats complémentaires. A cet égard, un **assouplissement du décret titres et fonctions** s'impose.

3.1.1. Formation initiale/reconversion des enseignants

Il convient de **développer les compétences** linguistiques (cours de langues) et les compétences pédagogiques (cours de didactique des langues) des cours de langues et :

- Introduire, au sein des sections 1, 2, 3 et 4 des masters en enseignement, un module d'initiation à l'immersion linguistique ;
- Soutenir le déploiement du Certificat inter-hautes écoles en didactique des langues d'immersion et secondes langues (dont le néerlandais, l'allemand et l'anglais) ;
- Mettre en place des formations spécifiques en immersion linguistique à l'instar de la Haute école F. Ferrer, en organisant la formation instit' bilingue avec la Erasmushogeschool qui propose à des étudiants de suivre leur parcours de formation initiale dans les 2 écoles (totalement en bilingue) avec à la clef un double diplôme ;
- Développer l'offre de stages dans les établissements des autres communautés ;
- Elaborer des supports d'apprentissage et d'enseignement qui répondent aux objectifs de l'immersion.

3.1.2. Formation continue des équipes pédagogiques

- Assurer le développement de l'offre spécifique par l'IFPC et les FPO de modules de formation en langue cible de l'immersion aux enseignants qui exercent dans les écoles en immersion.
- Développer, dans le cadre de la formation professionnelle continue, une offre de formations réseau et inter-réseaux adaptée pour les professeurs chargés de cours en immersion, pour les directions et les équipes éducatives encadrant des élèves en immersion.

3.1.3. Accompagnement des équipes pédagogiques

- Assurer l'**accompagnement** effectif et renforcé des enseignants et *a fortiori* des enseignants débutants, qu'ils soient fraîchement diplômés ou de seconde carrière. Il existe déjà des conseillers au soutien et à l'accompagnement disciplinaires, mais qui ne sont pas spécifiques à l'immersion.
- Réserver un nombre de CSA déjà présents dans les FPO à cette mission.
- Développer un parcours accéléré de formation pédagogique, pour ceux qui n'en n'ont pas, à l'instar de ce qui est proposé par Teach for Belgium.

A cet effet, il conviendrait de revoir et développer également l'offre de formation des formateurs d'enseignants.

3.2. La valorisation du métier pour les enseignants de 1^{ère} et 2^e carrière

La **différence de salaire** des enseignants entre les communautés est significative. Il est souhaitable de mener une analyse sur les incitants qui permettraient de tenir compte de l'exigence du bilinguisme afin d'attirer des enseignants néerlandophones et germanophones. Il convient également de revoir l'**accord de collaboration** entre les communautés afin qu'il précise les conditions et soutiens prévus pour les enseignants qui font le choix d'enseigner outre-frontière linguistique.

Les **conditions d'accès**, dont le fait d'être « native speaker », doivent être allégées. Elles sont contraignantes et non nécessaires. Le test de français, dont le niveau est élevé, pourrait également être allégé. Il est d'autant moins compréhensible que l'enseignement se fait dans la langue cible. Nous voyons aussi un intérêt à étendre à 10 ans au minimum la reconnaissance éventuelle de l'expérience utile aux cours généraux. Identifier et lever les obstacles à l'équivalence des diplômes/certificats de

professionnels provenant d'autres communautés ou pays, et ayant fait preuve de leurs compétences disciplinaires, pédagogiques et linguistiques, permettrait de lever certaines barrières.

A cet égard, il s'avère nécessaire de travailler sur **l'image de l'apprentissage des langues en général** en adoptant une **stratégie de sensibilisation** à l'intérêt de l'apprentissage des langues pour tous les élèves, en ce compris l'apprentissage en immersion et en prévoyant une diffusion sous différents formats (papier, réseaux sociaux, etc.) à destination des logopèdes, agents des centres PMS, enseignants, éducateurs, directions, associations de parents, mais aussi grand public.

4. Evaluation de la langue d'immersion et reconnaissance du parcours linguistique

Concernant **l'évaluation de la langue** elle-même, les élèves ayant suivi un parcours en immersion sont testés sur la même base que les autres pour les cours de langues. Cette évaluation à minima ne permet donc pas d'évaluer correctement leurs capacités linguistiques.

Il n'y a actuellement en FWB aucune **reconnaissance du parcours immersif**. En conséquence, de nombreuses écoles secondaires en immersion font le choix d'inscrire leurs élèves aux examens linguistiques organisés par des organismes externes (Taalunie/Oxford/Cambridge), afin de leur permettre d'attester de leur connaissance suffisante de la langue-cible pour poursuivre, le cas échéant, des études supérieures dans cette langue. Cela représente néanmoins un coût : près de 150€ par élève, assumés soit par les écoles sur fonds propres, soit demandés aux parents. Une reconnaissance du parcours immersif en FWB gommerait tout élitisme à cet égard.

Quant à la **langue des épreuves certificatives**, elle pose également question. En effet, les élèves qui ont appris une matière en immersion, doivent actuellement passer les tests en français. Ils sont donc pénalisés par rapport aux élèves qui ont suivi le cours en français, car ils ne connaissent pas certains termes précis (ex : en maths, sciences, histoire, etc.).

Nos propositions :

L'objectif de la **valorisation du parcours immersif** est que les élèves aient une reconnaissance officielle de leur parcours en langues. Une reconnaissance officielle du parcours immersif ou linguistique en FWB permettrait à chaque élève de pouvoir attester d'un niveau de langue au sortir de l'école secondaire, conforme aux standards européens. Une telle reconnaissance est une réelle opportunité pour tout élève en termes d'égalité et d'opportunités d'étude et d'emploi, en Belgique, en Europe et dans le monde entier. Plusieurs solutions pour répondre à ce manque de

reconnaissance du parcours en immersion ont été proposées lors des auditions et nous les considérons comme opportunes :

- La reconnaissance du parcours immersif ou du parcours linguistique pour tous les élèves, à minima dans le **carnet de bord de l'élève** et sur les certificats d'études.
- Le développement d'un **parcours d'évaluation en langue** qui pourrait être utilisé, tant dans la filière immersive que dans la filière classique.
- La mise en place d'une **certification de la connaissance linguistique en langue-cible en FWB**, tant dans le cadre du CEB que du CE1D (ou CTC à l'avenir) et a fortiori du CESS. Cette approche permet d'aborder l'enseignement des langues dans son ensemble et d'éviter l'approche dichotomique « immersion versus non immersion ».

5. Mise à disposition d'outils spécifiques à l'enseignement en immersion pour les équipes pédagogiques

En raison du fait que l'immersion est une méthode pédagogique, il n'y a pas actuellement de manuels ni de référentiels de compétences officiels, ni de cadre d'évolution propres à l'apprentissage en immersion. Or, les méthodes sont nécessairement différentes si on donne un cours de langue (compétences linguistiques) ou un cours dans une langue (compétences pédagogiques). Il y a donc une absence de prise en compte des spécificités de l'enseignement en immersion concernant les supports pédagogiques et un manque de ressources au niveau de la FWB. Un développement et une homogénéisation des supports et outils spécifiques sont nécessaires.

Nos propositions :

Il convient d'élaborer des supports d'apprentissage et d'enseignement qui répondent aux spécificités de l'enseignement en immersion, en complément de l'adaptation de la formation des enseignants, et notamment :

- La définition d'un **référentiel de compétences** propre à l'enseignement dans la langue-cible.
- La production de **guides annexés** à chacun des référentiels existants dans les matières fréquemment enseignées dans une des trois langues d'immersion (néerlandais, allemand, anglais), l'objectif étant de faciliter l'appropriation des référentiels et d'en développer des aspects spécifiques à l'immersion.

- La valorisation des **outils existants** et la co-cr ation d'outils, ressources et supports p dagogiques propres   l'enseignement en immersion   l'attention des enseignants via e-classe.
- La r alisation par la FWB d'un **guide pratique** de l'organisation de l'enseignement en immersion   l'attention des acteurs de l'enseignement.

14.3.3 Recommandations du groupe ECOLO

Pr ambule

Les auditions relatives   l'enseignement en immersion ont mis en  vidence un ensemble de constats positifs ainsi que de probl matiques et de points d'attention sp cifiques   l'organisation des  coles et des apprentissages dans ce mode d'apprentissage particulier. Ces points font l'objet des recommandations ci-dessous, nourries par les constats et les retours de terrains collect s durant les auditions. Ils doivent se lire dans la prolongation des recommandations communes   tous les groupes.

En amont, il appara t n anmoins qu'un nombre significatif de d fis auxquels sont confront s les projets en immersion touchent   des probl matiques transversales dans l'enseignement obligatoire, dont il appara t opportun de rappeler l'urgence d'explorer des moyens pour en r sorber l'impact sur le fonctionnement de notre enseignement. Que l'on se penche sur la p nurie structurelle d'enseignant.e.s (a fortiori dans le domaine des langues modernes), sur le constat r gulier des in galit s et de la hi rarchisation des fili res dans notre syst me  ducatif, ou de sa dimension trop peu inclusive, il en va de l'enseignement en immersion comme d'ailleurs : des chantiers prioritaires doivent  tre envisag s   court et moyen termes pour sortir de situations d l t res sur le terrain³.

Les propositions suivantes seront lues, d s lors, dans cette perspective : l'enseignement en immersion doit mener des chantiers qui d passent largement le p rim tre de son action.

I. D mocratiser et g n raliser l'acc s   l'enseignement en immersion

Le constat r current des acteurs de terrain et des acad miques tend   mettre en  vidence un ensemble de biais sp cifiques aux  coles (voire aux fili res) organis es sur le mode de l'immersion linguistique. Ces  coles/fili res recrutent tr s largement un public d'origine socio- conomique favoris e – biais renforc  par la

³ On sait que le Service G n ral de l'Inspection (SGI) a int gr  la th matique de la p nurie d'enseignant.e.s dans le champ de son prochain rapport triennal sur l'immersion : c'est   saluer et   approfondir.

limitation de l'immersion à l'enseignement général ordinaire (à l'exclusion d'autres formes et filières d'éducation dont on connaît les biais culturels et sociologiques).

Considérant qu'il s'agit là d'un mode d'apprentissage efficace à plus d'un titre et qu'il n'existe aucune raison de restreindre son application à des milieux socio-culturels privilégiés ou à l'enseignement général/ordinaire, nous recommandons de revoir le champ d'application de ce mode pédagogique et de soutenir son élargissement à d'autres formes d'enseignement.

- L'immersion étant un outil bénéfique en termes d'apprentissage de la langue cible, mais également des savoirs et compétences véhiculés, il faut rendre l'enseignement en immersion plus représentatif de la diversité des parcours scolaires. Il y a actuellement trop peu d'écoles techniques ou professionnelles qui proposent de l'enseignement en immersion. **Nous souhaitons ainsi introduire des programmes d'immersion dans des filières qualifiantes au même titre que celles organisées dans l'enseignement général.** Dans les formations aux métiers de l'hôtellerie, de la restauration ou du tourisme, des projets en immersion auraient toute leur place et pourraient participer à inciter les jeunes à s'orienter de manière positive vers ces filières. Nous souhaitons que la Fédération Wallonie-Bruxelles initie un appel à projets pour encourager et accompagner des écoles de ces filières qualifiantes à développer des projets immersifs.
- D'autre part, considérant que l'immersion est un outil bénéfique en termes d'apprentissage de la langue cible mais également des savoirs et compétences véhiculés, il faut **rendre l'enseignement en immersion plus représentatif de la diversité des parcours scolaires.** Il faut soutenir l'ouverture de projets d'immersion dans les différentes formes de l'enseignement (par exemple dans l'enseignement spécialisé, là où cela est possible).
- L'établissement objectif des biais sociologiques et/ou culturels observés dans l'immersion est une étape préalable à la construction d'outils pour remédier à cette forme implicite d'inégalités dans l'enseignement. **Il faut solliciter l'étude rigoureuse de ces biais, à l'échelle des élèves, des familles et des écoles.**

Point d'attention

Le chantier de la démocratisation de l'enseignement en immersion appelle à certaines précautions quant aux conclusions tirées lors des auditions. À titre d'exemple, les personnes auditionnées partageaient le constat selon lequel la langue d'évaluation ne représentait pas de difficulté supplémentaire ou de facteur d'échec particulier pour les élèves - ceux-ci adoptant des stratégies pour compenser ce saut linguistique.

Or, d'une part, les auditions ont rappelé l'existence de compensations didactiques questionnables (type bachotage, listes de vocabulaire etc.) ; d'autre part, cette facilité manifeste de transposer d'une langue à l'autre doit être mise en regard des biais socio-économiques et socio-culturels inhérents à l'immersion. Dès lors que l'élève recourt au domaine de compétences « implicites » ou d'un soutien spécifique complémentaire dans sa sphère extra-scolaire, la responsabilité de l'école pour garantir l'équité effective de passation de ces épreuves doit être rappelée et renforcée.

II. Assurer une cartographie précise des projets en immersion en préservant la diversité de ses pratiques (et sa pertinence pédagogique)

Le constat des acteurs de l'immersion rend compte de la diversité particulière des modèles d'enseignement en immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans l'ensemble, cette diversité est saluée comme une richesse, y compris dans les systèmes éducatifs voisins.

Considérant que les enjeux et les formes de l'immersion s'articulent différemment en fonction de l'âge, de la population, du projet pédagogique et du type d'enseignement, il s'agit d'une richesse et d'un cap à conserver.

En revanche, cette diversité appelle un certain nombre de remarques et de recommandations, principalement en termes de lisibilité et de pilotage général du système éducatif.

- Plusieurs acteurs ont souligné un manque de recul sur l'abandon de l'expérience immersive – du point de vue des élèves, des enseignant.e.s ou des établissements. Nous formulons la recommandation d'établir un **monitoring précis des expériences d'immersion interrompues**, ce qui permettrait de mettre le doigt sur les obstacles concrets auxquels sont confrontés les premiers concernés. Plus loin que l'observatoire de l'immersion, nous appelons à **créer une "Cellule de l'Immersion" au sein de l'Administration Générale de l'Enseignement (AGE)**, pour soutenir efficacement les acteurs sur le terrain. Ceci permettrait de consolider la réflexion et le pilotage à un niveau inter-réseau, pour éviter l'atomisation des initiatives par réseau. Cette entité poursuivrait les missions suivantes :
 - Apporter un appui mutualisé aux différents acteurs de l'immersion, sur la base de rencontres et grâce à l'apport de personnes-ressources, et désigner des référents permettant de soutenir les enseignants et les directions dans la mise en place et le déploiement de l'immersion ;
 - Accompagner de façon spécifique les enseignants chargés des activités en immersion, par le soutien de conseillers d'accompagnement

pédagogique formés à l'enseignement en immersion et possédant une connaissance pertinente sur ce type d'enseignement ;

- Réaliser le cadastre et sa mise à jour régulière afin de disposer de données complètes et actualisées sur les pratiques d'immersion en FWB, et systématiser l'usage des données recueillies dans les rapports rendus publics, du type « Indicateurs de l'enseignement » ;
- Développer et gérer une plateforme collaborative et d'échanges d'information inter-réseaux. Cette plateforme s'adressera en premier lieu aux enseignants et directions d'écoles (offrir des outils pédagogiques et procédures) en charge de cours en immersion, mais également aux parents d'élèves pour une information de base. Cette plateforme pourrait fournir des informations de base sur l'immersion pour les parents, pour les enseignants, ainsi que des informations administratives pour les directions ;
- Proposer certaines orientations communes (repères pédagogiques validés, etc.) tenant compte des exemples qui ont fait leur preuve, tout en garantissant une souplesse et une liberté d'organisation pour les écoles en immersion (en termes de choix des cours proposés en immersion, par exemple). Les balises ou repères pédagogiques seront davantage formulés en termes d'attendus.

III. Simplifier le cadre administratif et réglementaire des projets en immersion

Il ressort des auditions qu'il demeure des obstacles importants d'ordre administratif et réglementaire qui compliquent l'organisation de l'enseignement en immersion. Cela concerne, d'une part, les modalités d'habilitation et la définition des titres et fonctions en Fédération Wallonie-Bruxelles et la reconnaissance des certifications ; d'autre part le cadre d'action des directions. A cet égard, nous portons les points d'attention suivants :

- Une attention doit être portée à la **pertinence des procédures relatives à l'habilitation** de l'immersion : il faut clarifier le paysage en termes d'exigences réglementaires, en évitant de figer les pratiques actuelles.
- Nous souhaitons apporter davantage de flexibilité dans le recrutement des enseignant.e.s et atténuer les freins d'ordre administratif. Certains candidats, bien que compétents sur le plan disciplinaire, peuvent être exclus en raison de contraintes administratives. L'assouplissement de ces normes permettrait de recruter des enseignants qualifiés et compétents, y compris des locuteurs natifs.

Des modifications au décret "titres et fonctions" sont nécessaires pour apporter davantage de souplesse dans le recrutement, notamment en travaillant sur les équivalences de diplômes. Ceci passera, notamment, par la reconnaissance et la valorisation des formations certifiantes autour de l'immersion, déjà organisées dans l'enseignement supérieur.

Il existe un réel intérêt d'assurer une diversité des profils d'enseignants (locuteurs natifs ou non, accents etc.) en termes d'apprentissages.

- Sur le volet institutionnel, il est nécessaire de nourrir les échanges entre les Communautés et les Régions pour harmoniser et consolider le cadre de l'immersion :
 - par l'encouragement au dialogue entre [les trois] Communautés en vue d'harmoniser l'organisation des rythmes scolaires annuels :
 - par la facilitation et la visibilité donnée aux échanges (entre élèves et entre enseignants) pour enrichir les expériences et les pratiques pédagogiques.
- Il est essentiel de faciliter et clarifier l'accès au cadre en vigueur pour l'ensemble des acteurs – dont les enseignant.e.s. Il est proposé d'**assurer la traduction et la mise à jour des référentiels dans les trois langues : néerlandais, allemand et anglais**. Il est fondamental de conserver un cadre universel de référentiels communs – ceci n'empêchant nullement la facilitation de guides spécifiques aux écoles en immersion en parallèle. Ceci apparaît indispensable pour éviter des effets de différenciation propres aux biais évoqués ci-dessus.
- Dans le cas de la région bruxelloise, nous sollicitons une attention particulière à la construction d'un **cadre permettant l'émergence d'écoles bilingues**, bénéficiant d'une double reconnaissance entre les Communautés flamande et française. Il est également utile de renforcer le projet de crèches bilingues.

IV. Renforcer les dispositifs de formation et d'accompagnement

Le chantier de la formation initiale et continue représente une des clés de la pérennisation des dispositifs d'immersion. Ceci concerne l'ensemble des acteurs pédagogiques, depuis les enseignant.e.s en classe jusqu'aux directions pilotant ces projets.

Des débats existent autour de l'appellation spécifique de l'« immersion » en Belgique francophone (au regard des dispositifs « EMILE » ou « CLIL »). Ceci

devrait faire l'objet d'une attention spécifique de la part des directions d'établissement, autour des travaux académiques sur la question et sur l'actualisation des techniques pédagogiques d'apprentissage en « immersion ». Sur cette thématique, nous formulons les points d'attention suivants :

- Il est opportun d'intégrer des **formations spécifiquement dédiées à l'immersion** dans le cadre des formations proposées par l'IFPC. Cela permettrait d'offrir un double bagage pédagogique (cours disciplinaires donnés dans la langue d'immersion). Nous recommandons de renforcer le cadre de **soutien et de coordination pédagogique autour des enseignants, en priorité dans l'enseignement bénéficiant d'un encadrement différencié.**
 - Il est nécessaire de pouvoir asseoir ce soutien sur des équipes multidisciplinaires de conseillers pédagogiques (compétences linguistiques et non-linguistiques à la fois) ;
 - Il s'agit également de renforcer des dispositifs de co-construction ou d'entraide entre enseignants (« *communautés d'apprentissage professionnel* ») ;
 - Enfin, il convient de consolider la coordination des équipes pédagogiques (pas uniquement pour le cas de l'immersion) par des moments de concertation entre titulaires et enseignants, par exemple.

Point d'attention

Les biais sociologiques liés à l'enseignement en immersion, évoqués ci-dessus, appellent un point d'attention particulier sur l'implication d'un renforcement de l'encadrement et de la coordination des équipes pédagogiques dans ces établissements. Le public de ces écoles appartenant tendanciellement à des classes plus privilégiées, il semble plus pertinent de consacrer des efforts liés à l'encadrement des équipes en priorité dans les écoles dont les élèves émergent à des catégories plus précaires. À ce titre, il est proposé de renforcer le cadre actuel des établissements dits « ISEF » et à encadrement différencié, qui souhaiteraient organiser des sections en immersion linguistique et dont les moyens actuels ne permettent pas de planifier ce type d'initiative.

V. Initier les pratiques d'immersion de façon précoce...

L'ensemble des travaux et des expériences présentées convergent vers le constat de l'efficacité des méthodes d'apprentissage par immersion dès la petite enfance. Il serait opportun d'organiser les conditions favorables à l'immersion dès les plus jeunes années de l'école, et dans les secteurs de la petite enfance ou du monde extra- ou péri-scolaire. Nous portons des recommandations spécifiques à cet égard :

- Nous soutenons l'idée d'**encourager et de faciliter les initiatives d'immersion précoce et diversifiées dès le plus jeune âge**, en intégrant ces pratiques dès la maternelle et dans les crèches. Cela permettrait d'exposer les enfants à une autre langue de manière précoce, favorisant une meilleure familiarisation (puis acquisition) linguistique. Un travail transversal doit être mené sur l'articulation entre le monde de la petite enfance et l'école. Ceci devrait être une balise importante dans la réforme de l'Accueil Temps-Libre (ATL) et l'organisation du secteur extra-scolaire, ainsi que de la FIE et FPC. Ceci devrait, enfin, faire l'objet d'une attention particulière à l'heure des travaux exploratoires sur une réforme des rythmes scolaires journaliers – par l'intégration d'activités et d'ateliers en immersion, par exemple.
- Des initiatives existent à l'heure actuelle autour de la familiarisation aux langues dès le plus jeune âge ; il serait opportun d'en assurer **une reconnaissance et un soutien durables**.

VI. ... et en garantir la continuité au-delà du Tronc commun

Cet apprentissage précoce n'induit aucunement qu'il soit inefficace d'intégrer l'enseignement par immersion plus tard dans le parcours scolaire. Il est essentiel de garantir un accès à ce mode pédagogique spécifique tout au long de la scolarité obligatoire et d'en valoriser plus visiblement les acquis. Au-delà des recommandations communes, nous formulons le point d'attention suivant :

- Il faut assurer **la poursuite de l'immersion pour les élèves engagés dans un cursus immersif au-delà du Tronc-commun**, par l'intermédiaire des travaux portés par le Groupe de Travail dédié. A ce titre, une attention sera portée aux conclusions des travaux académiques indiquant une forme de plafonnement aux apprentissages linguistiques autour de la 4^e année secondaire. Il s'agirait de trouver les outils pédagogiques adéquats pour dépasser ce point d'inflexion plus largement au sein de l'ensemble des disciplines.

VII. Soutenir la pratique de la langue comme vecteur d'apprentissages

L'expérience de l'enseignement en immersion confirme l'intérêt de ce type de dispositif non seulement pour l'apprentissage des langues, mais également dans l'acquisition d'autres aptitudes. Il s'agit de renforcer la dimension culturelle de la pratique de la langue, en dehors de ses aspects purement linguistiques. Nous portons la proposition suivante :

- Élargir le champ pour l'organisation d'activités et de cours en immersion – par exemple dans le cadre du cours d'éducation physique et des animations du PECA.

14.3.4 Recommandations du groupe PTB

Pour le PTB, l'enseignement des langues revêt une importance toute particulière. Dans un monde globalisé, il est toujours plus important que les citoyens puissent se comprendre, échanger, partager leurs expériences. Cela est vrai à l'échelle internationale et notamment européenne, et encore plus évidemment à l'échelle d'un pays multilingue comme la Belgique. Par ailleurs, au-delà de l'amitié entre les peuples, les connaissances linguistiques sont souvent décisives pour trouver un emploi. A Bruxelles, 80 % des offres d'emplois exigent le bilinguisme (français/néerlandais), et 40 % exigent la connaissance de l'anglais.

Il apparaît que la méthode EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Etrangère), que l'on appelle souvent « immersion linguistique », a fait ses preuves quant à son efficacité à permettre l'appropriation d'une langue cible tout en ne sacrifiant pas les contenus de la matière à apprendre (géographie, histoire, mathématiques, ...). Il s'agit donc incontestablement d'une méthode à privilégier.

Néanmoins, les nombreuses auditions nous ont permis de comprendre quelques difficultés qui surgissent. Un problème important à nos yeux est que, dans les faits, tout le monde ne peut pas profiter de l'immersion puisqu'on constate que quasi aucune école de l'enseignement qualifiant n'en propose. C'est également le cas dans l'enseignement fondamental pour les écoles à ISE bas, c'est à dire celles qui scolarisent essentiellement les enfants de milieux populaires. Il n'est, de notre avis, évidemment pas acceptable que ces jeunes soient discriminés de fait par l'impossibilité de valoriser un parcours en immersion lorsqu'ils sont à la recherche d'un emploi. C'est pourquoi nous soutenons de toutes nos forces la recommandation commune d'initier des projets pilotes dans le qualifiant, le spécialisé, mais aussi dans les écoles fondamentales scolarisant particulièrement des enfants de milieux populaires.

Par ailleurs, nous avons pu prendre conscience que l'immersion est utilisée par certains établissements pour se positionner dans la lutte concurrentielle par rapport à ceux qui n'en proposent pas. Les syndicats ont attiré notre attention sur ce point et certains représentants de PO, directions d'écoles ou enseignants ont eu l'honnêteté de le reconnaître. C'est évidemment un problème puisque ce renforcement du marché scolaire ne peut avoir comme conséquence que l'approfondissement des inégalités déjà très grandes.

D'un point de vue théorique, la solution est simple. Il convient ainsi de généraliser l'immersion puisque c'est une bonne méthode. On évite ainsi les concurrences. Malheureusement, à court et moyen termes, une telle généralisation n'est pas possible puisqu'il n'y a pas assez d'enseignants compétents pour donner cours en immersion dans toute la FWB. Dès lors, il nous semble nécessaire de cibler les zones géographiques où le bilinguisme est encore plus important qu'ailleurs : Bruxelles et les communes proches de la frontière linguistique. On peut également penser (pour ce qui concerne l'immersion en allemand) aux communes frontalières de la Communauté Germanophone. Cependant, même dans cette logique, il faudra sans doute se limiter. Une piste à explorer dans ce contexte d'appliquer, comme nous l'ont expliqué les experts, la méthode EMILE dans deux branches, ce qui a été démontré comme étant très efficace. C'est pourquoi nous préférons que cette méthode soit généralisée au maximum de ce qui est possible. Il nous semble ainsi que 20 % des cours donnés en néerlandais dans les zones concernées est un objectif tout à fait atteignable à court terme. Si on applique en tout cas tout ce qui permet de faciliter la pratique de l'immersion pour les élèves comme pour leurs enseignants.

Voici, en plus des revendications communes que nous soutenons évidemment, celles qui ne font pas l'unanimité et que nous souhaitons ajouter :

1° Généraliser l'enseignement bilingue à Bruxelles en visant 20 % des cours à dispenser en néerlandais dans les écoles francophones.

Tendre à la généralisation également dans les communes qui bordent la frontière linguistique.

Pour celles qui sont frontalières avec la Communauté germanophone, il faut viser la mise en place de la méthode EMILE en allemand.

2° Afin d'augmenter le nombre d'enseignants compétents pour enseigner en immersion, il faut encourager davantage les partenariats entre Hautes Ecoles pédagogiques francophones et néerlandophones, particulièrement à Bruxelles.

3° Assurer un meilleur accompagnement des acteurs sur le terrain via des conseillers de soutien et d'accompagnement pédagogique.

4° Dégager des moyens pour la concertation et la coordination entre enseignants des différentes matières. Donc notamment entre les enseignants qui donnent cours en immersion et les autres.

5° Afin d'éviter des sélections en interne des écoles, les cours donnés via la méthode EMILE doivent obligatoirement faire partie du socle commun.

Nous pensons qu'il faut éviter l'immersion dans les cours à option afin de ne pas exclure, de fait, les élèves qui ont fait le choix d'autres options.

- 6° Approfondir la recherche afin de déterminer les conditions pour que les maîtrises de la langue cible et des matières enseignées soient assurées. Un point d'attention à ce sujet a en effet été mentionné par certaines personnes auditionnées. Il n'est évidemment pas question que l'ambition soit revue à la baisse pour les matières enseignées.
- 7° Dans tous les établissements au sein desquels lesquels l'immersion n'est pas formellement pratiquée, s'inspirer de la méthode EMILE dans au moins une branche tout de même. Par exemple pour l'ECA (Education Culturelle et Artistique).
- 8° Mener une politique volontariste d'échanges linguistiques entre classes francophones et néerlandophones. Particulièrement entre établissements non concernés par l'immersion.

14.3.5 Recommandations du groupe Les Engagés

- Considérant la proposition de décret modifiant l'usage de la langue d'enseignement dans les épreuves externes certificatives (CEB, CE1D et CESS) et créant une attestation de suivi de l'apprentissage en immersion linguistique ;
- Considérant la proposition de décret instaurant un master de spécialisation en Enseignement multilingue et préparant les futurs enseignants à enseigner en immersion dans l'enseignement obligatoire ;
- Considérant la DPC visant à « Renforcer quantitativement et qualitativement l'apprentissage des langues notamment en mettant en œuvre l'éveil aux langues dès la maternelle, en soutenant la création d'écoles bilingues en Wallonie et à Bruxelles en tenant compte des difficultés spécifiques qu'impliquent les écoles bilingues, notamment en termes de statut des enseignants et de rémunération, en favorisant et développant l'enseignement en immersion, et en négociant des échanges d'enseignants et d'élèves entre Communautés » ;
- Considérant le rapport triennal 2019-2022 du Service général de l'inspection relatif aux investigations dans des écoles organisant l'enseignement en immersion linguistique ;
- Considérant les recommandations de l'Organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par immersion ;

- Considérant l'organisation des États généraux de l'immersion au sein d'une sous-commission de l'Éducation et les auditions du 25 janvier 2023 au 17 janvier 2024, ainsi que les contributions écrites intégrées dans le rapport :

Outre les recommandations communes, le groupe « Les Engagés » propose de recommander également au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de/d'

I. Au niveau du cadre règlementaire

A) Référentiels :

- o Faire traduire en néerlandais, allemand et anglais les référentiels existants (compétences initiales, tronc commun, degré supérieur).
- o Produire une annexe spécifique à chacun des référentiels existants pour l'apprentissage en immersion linguistique et la traduire dans les 3 langues modernes (néerlandais, allemand, anglais, langues pratiquées en FWB), à tout le moins dans un premier temps, pour les référentiels des matières fréquemment choisies pour être enseignées dans une langue d'immersion.

Ces annexes viseraient :

- à faciliter l'appropriation de la logique des référentiels, de leurs orientations et perspectives, parfois peu aisée pour les personnes dont le français n'est pas la langue maternelle ;
- à mettre en perspective la possibilité de moduler l'agenda des apprentissages parallèlement au développement de l'apprentissage de la langue d'immersion ;
- à faciliter l'accès aux outils spécifiques existants (e-classe.be).

B) Évaluations externes :

- o Offrir la possibilité aux élèves de répondre dans la langue d'immersion et créer dès lors une équipe de correction pour les classes d'immersion.

C) Attestation de parcours d'apprentissage :

- o Autoriser la création d'un document officiel attestant que l'élève a suivi un parcours en immersion dans une langue donnée (nombre d'années, nombre d'heures de cours et matière, niveau CECRL atteint) jointe au certificat (CEB, CESS).

D) Grille horaire :

- o Réexaminer le nombre minimal et maximal de périodes consacrées à l'apprentissage en immersion, après concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, syndicats, organes représentatifs des parents et des associations de parents d'élèves et des fédérations d'associations de direction.
- o Créer avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, syndicats et organes représentatifs des parents et des associations de parents d'élèves, ainsi que les fédérations d'associations de directeurs, un groupe de travail visant à réfléchir à une homogénéisation des matières données en immersion, ainsi qu'à la création d'une charte des écoles d'immersion assurant une certaine cohérence entre les écoles et facilitant ainsi les passages d'enseignants et d'élèves, entre écoles.

II. Au niveau du cadre méso et macro des pratiques pédagogiques

- Soutenir la mise en place au sein des services du gouvernement :
 - o d'une cellule dédiée au lien avec les chercheurs en éducation et au développement d'outils adaptés à l'enseignement en immersion ;
 - o d'une cellule destinée à répondre aux questions d'ordre administratif des directions, des enseignants, des parents et des tiers intervenants dans les apprentissages des élèves en immersion (logopèdes, centres PMS par ex.).

A titre exemplatif, cette cellule :

- soutiendra les recommandations de l'Organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par immersion prévue à l'article 16 du décret du 11 mai 2007 relatif à l'enseignement en immersion linguistique ;
- soutiendra la création d'un réseau d'écoles immersives propice aux échanges d'expérience tant pour les directions que pour les professeurs (possibilité de mettre en réseau avec les académiques aussi) ;
- supervisera la mutualisation du matériel préexistant via l'organisation de rencontres en interréseaux et via la mise en valeur d'une plateforme d'échange entre acteurs de l'immersion ;
- créera de nouveaux outils adaptés en s'appuyant sur les recherches et les outils existants ;
- créera un guide pratique des « bonnes pratiques » d'immersion ;

- créera une base de données qui facilite la création de contacts inter-communautés pour faciliter les échanges et rencontres linguistiques : possibilité pour les écoles des 3 communautés demandeuses et proposant des échanges de se signaler via la base de données.
- Intégrer des ressources spécifiques à l'apprentissage en immersion dans les subventions :
 - Utiliser les outils et matériels spécifiques via le décret MANOLO ;
 - Soutenir les projets qui permettent aux élèves de sortir fréquemment de l'école pour utiliser la langue dans la vie réelle ;
 - Soutenir les projets d'échanges inter-communautés ;
 - Subventionner des heures pour un professeur parlant la langue d'immersion qui puisse soutenir le travail individuel en école de devoirs.
- Intégrer dans les périodes d'accompagnement pédagogique la remédiation-consolidation-dépassement « langue d'immersion ».
- Renforcer l'offre d'accompagnement des élèves à besoins spécifiques dans la langue cible.

III. Au niveau des enseignants

- Offrir une multiplicité de formations au sein de la **formation initiale des enseignants** :
 - Introduire au sein des sections 1, 2, 3 et 4 des masters en enseignement un **module d'initiation** pour sensibiliser les futurs enseignants à l'intérêt et à la dynamique de l'apprentissage en immersion. Par cette sensibilisation, on vise à aider à établir une image juste des avantages et difficultés réelles de cette méthode, et faciliter la collaboration des équipes éducatives entourant les projets d'apprentissage en immersion. Ce module permettrait par ailleurs d'éveiller des vocations ou tout du moins d'attirer l'attention des futurs enseignants sur les différentes possibilités de formation et sur l'intérêt de ces compléments de formation.
 - Réintroduire les dispositions relatives au **master de spécialisation en Enseignement à dominante linguistique** de sections 1, 2 et 3, abrogées par le décret de 2022. Étendre cette formation à la section 4 (cf. considérant).
 - À terme, identifier le master de spécialisation en Enseignement multilingue (ex à dominante linguistique) et le Certificat

inter-Hautes Écoles en didactique du néerlandais langue seconde et langue d'immersion comme **titre requis** pour exercer la fonction de professeur d'immersion.

- Développer, dans le cadre de la **formation professionnelle continue**, **une offre de formations** réseau et interréseaux adaptée pour les professeurs chargés de cours en immersion et les équipes éducatives encadrant des élèves en immersion.

A titre exemplatif, les axes de formation nécessitant un développement sont les suivants :

- Professeurs en charge de cours : organiser des formations axées sur le développement coopératif d'outils pédagogiques, de planification des apprentissages, d'évaluations et de projets adaptés à l'enseignement en immersion — Journées d'échange.
 - Pour les équipes éducatives complètes, organiser des formations de sensibilisation à l'intérêt et à la dynamique d'acquisition d'une autre langue — formations visant le développement de mécanismes de coopération en équipe autour du projet d'immersion.
 - Organiser des formations sur les référentiels/programmes dans la langue d'immersion.
 - Organiser une session de préparation aux examens organisés par les jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de l'obtention du Certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion (CCALI).
 - Renforcer les modules de formation en langue cible et les diversifier.
 - Travailler à la collaboration entre les organismes de formation continue des 3 communautés et notamment dans le cadre de l'immersion avec le centre *Meertaligheid en diversiteit* de l'UGent spécialisé dans les questions d'apprentissage des langues, dont l'immersion.
- Mettre en place un **accompagnement effectif** et renforcé pour les membres du personnel pédagogique. Pour ce faire, former des conseillers pédagogiques et des inspections spécialisés.

IV. Recrutement et pénurie

- Organiser un recrutement spécifique (niveau réseau) d'enseignants en immersion pour alléger la tâche des directions.

- o Créer un pool spécifique d'enseignants en immersion au niveau zonal et en interréseaux.
- o Assouplir les procédures d'équivalence et/ou ouverture de la liste des titres et fonctions pour les postes d'enseignants en immersion et/ou reconnaissance de l'ancienneté acquise tous réseaux confondus.
- o Valoriser l'expérience utile des enseignants en langues modernes jusqu'à 10 ans pour l'enseignement en immersion (maternel, primaire, secondaire).
- o Soutenir les personnes en reconversion professionnelle : engagement à mi-temps pendant qu'ils suivent la formation pédagogique, par exemple.
- o Recréer, dans le cadre du renouvellement de l'accord de collaboration avec les deux autres Communautés, la plateforme d'échanges des enseignants en immersion (teachermobility.be).
- o Soutenir administrativement les enseignants flamands souhaitant être détachés de leur poste.

V. Image — Valorisation – Promotion – Recherche – Collaboration entre Communautés

Afin de lutter contre les préjugés et les biais de perception de l'apprentissage en immersion (élitisme, concurrence) :

- Créer un document de sensibilisation et le diffuser sous différents formats (papier, réseaux sociaux, etc.) à destination des logopèdes, agents des CPMS, enseignants, éducateurs, directions, associations de parents, etc.
- Créer un appel à projets en vue de l'ouverture de projets d'immersion dans le qualifiant (sur Bruxelles dans un premier temps).
- Mettre en valeur des outils de formation spécifiques à l'immersion sur le site (création d'un onglet immersion).
- Associer les accords de subvention aux chercheurs à une exigence de création de contenus et de formations sur leur thématique pour augmenter l'offre de formation.
- Accroître les collaborations avec le CELV, la TaalUnie, les centres de formation continue des autres communautés, en développant des accords de coopération ou de collaboration.
- Amplifier le travail sur la présence des langues dans l'environnement culturel francophone (quota dans les médias, séries diffusées non doublées, mais sous-titrées par exemple).

- Prévoir un budget spécifique (subvention) permettant aux élèves de passer les épreuves du type CNaVT, British Council, Goethe Institut).

15 Vote et confiance

...

Les rapporteurs,

Mme Fatima Ahallouch

M. Nicolas Janssen

M. Jean-Philippe Florent

M. Jean-Pierre Kerckhofs

Mme Mathilde Vandorpe

La présidente,

Mme Latifa Gahouchi